



Un PLFSS 2023 sans moyens !

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, en débat à l'Assemblée nationale, est relativement sans surprise puisqu'il s'inscrit dans l'objectif de 3 % du pacte de responsabilité imposé par le Gouvernement.

Même si l'Objectif national de dépenses assurance maladie (ONDAM) rééquilibre les moyens, entre les établissements de santé (+ 4,1 %), le médico-social (+ 5,1 %) et la médecine libérale au niveau des soins de ville (+ 2,9 %).

Ce PLFSS reste, une nouvelle fois, nettement insuffisant pour répondre aux besoins de santé dans notre pays. Nos concitoyens paient lourdement le manque de recettes, dont souffre le budget de la Sécurité sociale à cause des multiples exonérations de cotisations sociales, dont ont bénéficié les entreprises ces dernières années.

Cette situation, a aggravé considérablement le déficit de la sécu en 2020 (39,7 milliard d'euros). Il a été ramené à 17,8 milliards d'euros en 2022, au prix de réductions drastiques dans notre système de santé, que l'hôpital public a lourdement payé : fermeture de 7 500 lits et de nombreux services d'urgence.

Cela a entraîné des conditions d'accès aux soins très dégradés pour les patients et notamment les retraités que le manque de médecins, dans de nombreux territoires, a accéléré.

Les quelques « mesurètes » prévues dans ce PLFSS 2023, (recrutement de 3 000 soignants en Ehpad, augmentation du tarif planché à 22 euros/heure pour

les services à domicile, 2 h supplémentaires de vie sociale pour les personnes âgées dès 2024, etc.) sont très très loin des exigences face aux enjeux à venir, pour développer un système de santé de qualité et accessible à tous. Elles sont néanmoins le fruit des luttes que nos organisations ont menées unitairement au niveau des retraités depuis plusieurs années.

Il faut aller beaucoup plus loin, pour satisfaire les besoins aujourd'hui. En ce sens, nous exigeons :

- Une loi de programmation vis-à-vis du grand âge, attribuant des moyens face aux enjeux à venir ;
- Un droit à l'autonomie, inséré dans la branche maladie de la sécu avec un grand service public à l'autonomie ;
- 200 000 embauches dans les Ehpad et 100 000 pour les services à domicile ;
- De promouvoir des centres de santé publics, en lien avec les hôpitaux ou Ehpad, dans tous les territoires et 100 000 embauches dans l'hôpital public ;
- De mettre fin aux exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises ;
- Une augmentation des pensions de retraites dans tous les régimes (R.G, complémentaires, etc.), plus conséquents que celles octroyés pour le moment, au minimum au niveau que l'inflation.

Nous appelons, sur l'ensemble du territoire dans la semaine du 7 au 12 novembre, nos organisations à interpeller unitairement les Députés, Sénateurs et Préfets, pour exiger des moyens supplémentaires au niveau du PLFSS 2023. Nous réaffirmons également, notre opposition à toutes réformes des retraites qui imposeraient un recul de l'âge de départ et du niveau des pensions.

Paris, le 13 octobre 2022

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Laurence Laudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)